



Délibération N°5-10/01/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	62
Votants	65

Objet : Tarifs appliqués en 2020 au budget SPIC « Périgord Noir Environnement »

L'an deux mille vingt, le dix janvier, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 15/12/2019*

Étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : Mme Sylvie JESINGHAUS, M. Didier DELIBIE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. Dominique. THIBART,
ST VINCENT DE COSSE :
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC :
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
JAYAC :
ORLIAGUET :
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX,
PRATS DE CARLUX : Mme Héloïse MARADENE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES :
ST JULIEN DE LAMPON :
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SIMEYROLS :
VEYRIGNAC : M. Cyril BREAU, Mme Claude DENIS,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D510012020-DE
Regu le 15/01/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Françoise ROUBERGUE,
CENAC ET ST JULIEN : M. Jean-Luc BRUGUES, Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN :
DOMME : M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER :
GROLEJAC :
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST LAURENT LA VALLEE :
ST POMPON :
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

FANLAC : M. Christian MESPOULEDE,
LA CHAPELLE AUBAREIL :
LES EYZIES : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES :
MONTIGNAC : Mme Marie HIAUT,
PEYZAC LE MOUSTIER :
COLY- ST AMAND : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST LEON SUR VEZERE : M. David LESPINASSE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
THONAC :
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY, M. Julien ULDRY,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,
MEYRALS : Mme Jacqueline JOUANEL, M. Philippe DAURY,

Excusés :

ST GENIES : M. Michel LAJUGIE
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT, M. M. Michel DENECHÉAU, M. Henri GALINAT,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE
ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,

Procurations :

CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN donne pouvoir à M. Jean-Claude JOINEL
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT donne pouvoir à Ghislain FOURREAUX,
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à M. Francis COUSIN

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables par le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2020.

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D510012020-DE
Regu le 15/01/2020

Après avis du Bureau Syndical, en date du 07/01/2020
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs hors taxes applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2020, comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES :

* **Locations**

- Benne 15 à 30 m³ de 60,00 € à 78,00 €/mois ou 7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l 12,00 €/mois

* **Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait 120,00 € à 180,00 €/rotation
en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges 50 % de remise sur la
seconde benne en cas de bennes en duo

* **Forfait chargement grappin** 52,00 €/unité

* **Traitement**

- Cartons gratuit
- Bois non traité 55,00 €/tonne
- Déchets végétaux 15,00 €/tonne
- Gravats 14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables gratuit
- Polystyrène 10,50 €/m³
- Déchets divers (TGAP incluse) 113,00 €/tonne

* **Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)** 70,00 €/heure

* **Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur)**

- Camion seul 2,25 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,89 €/km

* **Collecte du verre auprès des professionnels**

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention 57,00 €
- Par intervention à partir de la seconde 36,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides
(deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2ème catégorie : 155,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1ère catégorie : 240,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 250,00 €/an

VENTE :

- Bacs roulants 240 l neuf 45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf 160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf 155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier neuf 1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l 49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l 62,00 € le mille
- Compost 10,00 €/tonne

- Bac roulant d'occasion, en l'état 20,00 €/unité

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D510012020-DE
Regu le 15/01/2020

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel
(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »)

PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- **STATION D'EPURATION DE SARLAT** : location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat : 660,00 € par tonne de matière sèche

- **STATION D'EPURATION DE TERRASSON** : 774,80 € par tonne de matière sèche

AUTRES STATIONS D'EPURATION :

*** Traitement des boues de STEP**

- Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne

*** Location de bennes pour le transport des boues de STEP**

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

*** Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac (camion + chauffeur)**

- Camion seul 2,00 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

SARL CADIOT :

- Transport et traitement des boues 425,00 € par tonne de matière sèche
- Traitement des boues uniquement 392,00 € par tonne de matière sèche

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- Camion seul 1,45 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2.10 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER

- Utilisation du tracteur routier avec chauffeur ..1,82€/Km
- Utilisation du tracteur routier sans chauffeur ..1,33€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur ..2,42€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur ..1,93€/Km

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 10 janvier 2020

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D510012020-DE
Regu le 15/01/2020